

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

A-ADM-2025/046

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**Accordant une délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Alain DOCHEZ, conseiller municipal**

Le Maire de la commune de ROYAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints au maire en date du 25 mai 2020,

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à Stéphane CURNOL, 5^{ème} adjoint, en date du 13 février 2025, chargé De la sécurité et de la mobilité,

Considérant qu'il importe, pour la bonne administration de la commune, de déléguer à Monsieur Alain DOCHEZ une mission relevant des questions relatives à la mobilité,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation à Monsieur Alain DOCHEZ, conseiller municipal pour suppléer à M. Stéphane CURNOL, 5^{ème} adjoint, chargé de la sécurité et de la mobilité.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Alain DOCHEZ à l'effet de signer tous les actes relevant de sa délégation de fonction.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à

- Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
- Monsieur le receveur municipal
- Monsieur le Procureur de la République
- A l'intéressé.

Fait à Royat, le 13 février 2025

**Le Maire,
Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.